

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 29 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 23 avril 2026 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 45**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 49**

**Étaient présents :** Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Nathalie HANICOT, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECHIN, Hélène REVERT, Audrey PICOT, Christophe LEMENNICIER, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Florence BELLAMY, Céline SORNIN-FEUILLET, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Frédéric ENEE, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Yves PIET, Stéphanie URBAIN, Marie-Jeanne MADELINE, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Sandrine MARY, Cédric MARIE, Serge PIERRE, Delphine GUILBERT, Alexandre LEBASTARD, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Jean-Michel SOUTUMIER a donné pouvoir à Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER a donné pouvoir à Céline SORNIN-FEUILLET, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Anthony JAN a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE.

**Était absent :** Rodrigue SIMEON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
ADMINISTRATION GENERALE .....	4
DELIBERATION 20260429-1 : AG_APPROBATION DU PV DU 8 AVRIL 2026.....	4
DELIBERATION 20260429-2 : AG_CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES ..	4
DELIBERATION 20260429-3 : AG_MEMBRES ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES.....	5
DELIBERATION 20260429-4 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES : CULTURE : VALIDATION DES MEMBRES .....	6
DELIBERATION 20260429-5 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES : ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLES : VALIDATION DES MEMBRES.....	7
DELIBERATION 20260429-6 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES : CADRE DE VIE : VALIDATION DES MEMBRES .....	7
DELIBERATION 20260429-7 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES : RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES : VALIDATION DES MEMBRES .....	8
DELIBERATION 20260429-8 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME : VALIDATION DES MEMBRES.....	8
DELIBERATION 20260429-9 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES : ASSAINISSEMENT : VALIDATION DES MEMBRES .....	8
DELIBERATION 20260429-10 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES : ENVIRONNEMENT : VALIDATION DES MEMBRES .....	9
DELIBERATION 20260429-11 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES : URBANISME : VALIDATION DES MEMBRES .....	9
DELIBERATION 20260429-12 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES : VALORISATION, COLLECTE ET RECYCLABLES : VALIDATION DES MEMBRES.....	10
DELIBERATION 20260429-13 : AG_COMMISSIONS THEMATIQUES : VOIRIE, BATIMENTS, ESPACES VERTS : VALIDATION DES MEMBRES.....	10
DELIBERATION 20260429-14 : AG_CREATION D'UNE COMMISSION SCOT ET DELEGATION DE LA COMPETENCE « AVIS SCOT » .....	11
DELIBERATION 20260429-15 : AG_APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS RELATIVES A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS 12	
DELIBERATION 20260429-16 : AG_ELECTION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS OBLIGATOIRES.....	14
DELIBERATION 20260429-17 : AG_ELECTION REPRESENTANTS CST .....	17
DELIBERATION 20260429-18 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE CNAS.....	18
DELIBERATION 20260429-19 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : L'AMF.....	18
DELIBERATION 20260429-20 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : COMITE DE PROGRAMMATION LEADER.....	19
DELIBERATION 20260429-21 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE SDEC ENERGIE 19	
DELIBERATION 20260429-22 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE SDEC : LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE .....	19
DELIBERATION 20260429-23 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : SCIC SA ERNERCOOP .....	20
DELIBERATION 20260429-24 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX .....	20
DELIBERATION 20260429-25 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : SYNDICAT MIXTE PISCINE DE VILLERS-BOCAGE .....	20
DELIBERATION 20260429-26 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DU BOCAGE NORMAND.....	27
DELIBERATION 20260429-27 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE DU BOCAGE AU BESSIN.....	35
DELIBERATION 20260429-28 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI .....	35
DELIBERATION 20260429-29 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL .....	35
DELIBERATION 20260429-30 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : CALVADOS ATTRACTIVITE.....	36

DELIBERATION 20260429-31 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : INITIATIVE CALVADOS .....	36
DELIBERATION 20260429-32 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE SEROC .....	36
DELIBERATION 20260429-33 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE CAUE.....	42
DELIBERATION 20260429-34 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : AUCAME.....	43
DELIBERATION 20260429-35 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : RESEAU OUEST NORMAND.....	43
DELIBERATION 20260429-36 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : FEDERATION SCOT	
43	
DELIBERATION 20260429-37 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : L'ENTENTE ODON	
44	
DELIBERATION 20260429-38 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LA FREDON.....	44
DELIBERATION 20260429-39 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : INGEEAU .....	45
DELIBERATION 20260429-40 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE D'HAMARS .....	45
DELIBERATION 20260429-41 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : SYNDICAT MIXTE DE LA STEP DE CORMOLAIN .....	46
DELIBERATION 20260429-42 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : ANBDD.....	49
DELIBERATION 20260429-43 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : RESEAU HAIES NORMANDIE .....	50
DELIBERATION 20260429-44 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI AU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 FR2500117 « BASSIN DE LA SOULEUVRE » .....	50
INFORMATION.....	51
INFORMATION 20260429-45 : AG_POUVOIR DE POLICE.....	51
QUESTIONS DIVERSES.....	51

**DELIBERATION 20260429-1 : AG\_APPROBATION DU PV DU 8 AVRIL 2026**

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 8 avril 2026 a été envoyé par courriel aux membres du conseil communautaire et aux mairies pour transmission aux conseillers municipaux le 23 avril 2026.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 8 avril 2026.

**DELIBERATION 20260429-2 : AG\_CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES**

Comme évoqué lors du conseil communautaire d'installation (8 avril 2026), la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire :

- De créer 10 commissions thématiques intercommunales
- Que chaque vice-président(e) préside une commission thématique

La Présidente informe que, lors du Bureau Communautaire du 14 Avril 2026, les vice-présidents se sont positionnés sur les présidences des commissions.

Ainsi, il est indiqué au conseil communautaire, les vice-présidences et les commissions :

Présidente : Stéphanie LEBERRURIER	
Le 1 <sup>er</sup> Vice-Président : Christophe LE BOULANGER	Commission Culture
Le 2 <sup>ème</sup> Vice-Président : Isabelle FOUQUES-CARIOU	Commission Enfance, Jeunesse, Familles
Le 3 <sup>ème</sup> Vice-Président : Sandra LEMARCHAND	Commission Cadre de vie
Le 4 <sup>ème</sup> Vice-Président : Jérémie DESGUEE	Commission Ressources humaines et financières
Le 5 <sup>ème</sup> Vice-Président : Valérie LAMBERT	Commission Développement Economique et Tourisme
Le 6 <sup>ème</sup> Vice-Président : Thierry PAY	Commission Assainissement
Le 7 <sup>ème</sup> Vice-Président : Guillaume DUJARDIN	Commission Environnement
Le 8 <sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-Yves BRECIN	Commission Urbanisme
Le 9 <sup>ème</sup> Vice-Président : Sylvie HARIVEL	Commission Valorisation Collecte et Recyclables
Le 10 <sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-Noël DUMAS	Commission Voirie, Bâtiments, Espaces verts

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** les commissions et les présidences des commissions présentées précédemment

## **DELIBERATION 20260429-3 : AG\_MEMBRES ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES**

### **Fonctionnement des commissions :**

Le Conseil Communautaire établit la composition des membres qui siègeront dans les commissions. Cette liste pourra être modifiée en cours de mandat.

Chaque commission est composée :

- De la Présidente
- Du / De la Vice-Président(e) en charge de la commission qu'il/elle présidera
- De tout autre Vice-Président désireux de participer aux commissions
- De 20 Conseillers Communautaires et/ou Municipaux (une priorité sera donnée aux conseillers communautaires)

**Exception :** Il est proposé que la Commission Ressources (confidentialité RH) soit composée uniquement des membres du bureau.

Madame la Présidente souhaite apporter plusieurs points de vigilance sur la composition des commissions :

#### Développement Economique et Tourisme

- Disposer d'au moins des représentants des communes (espaces d'activités) - [Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay, Seulline, Val d'Arry, Villers-Bocage]

#### Assainissement

- Disposer d'au moins des représentants des communes (STEP / lagunes) - [Cahagnes, Caumont-sur-Aure, Dialan-sur-Chaine, Les Monts d'Aunay, Val d'Arry, Villers-Bocage]

#### Valorisation, Collecte et Recyclables

- Disposer d'au moins des représentants des communes (centres urbains / collectifs) - [Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay, Villers-Bocage]

Les séances des commissions ne sont pas publiques et l'ensemble des informations et des documents de travail ne peuvent être diffusés avant accord du bureau et vote en conseil communautaire. Leurs travaux sont étudiés par le bureau.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Les sujets traités en commission devront être examinés en bureau avant l'inscription à l'ordre du jour du conseil communautaire.

Chacune de ces commissions thématiques est convoquée par le Président de la Commission. La convocation indique les questions portées à l'ordre du jour, le lieu, le jour et l'heure de la réunion. La Présidente de l'intercommunalité est, toutefois, tenue de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation est adressée à chaque conseiller par mail 3 jours minimum avant la tenue de la réunion. L'envoi des convocations est effectué par voie dématérialisée.

Le Directeur Général des Services et ou tout agent de la communauté de communes concerné par les affaires portées à l'ordre du jour peuvent assister aux séances. Des personnalités extérieures, élues et non élues, en rapport avec l'objet des questions examinées, peuvent être associées avec l'accord du / de la Président(e) de la commission.

Le secrétariat et l'établissement du compte-rendu sont assurés par les services de la Communauté de Communes.

Après TROIS absences consécutives d'un des membres de la commission, ce dernier ne sera plus destinataire des invitations et des comptes rendus. Il en sera préalablement informé.

**Monsieur Denis Eustache propose d'ajouter la mention « et/ou » afin que la formulation devienne : « 20 conseillers communautaires et/ou municipaux », en lieu et place de « 20 conseillers communautaires et municipaux ».**

**Cette modification sera apportée au procès-verbal ainsi qu'à la délibération.**

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la composition des commissions de la manière suivante :
  - Chaque commission est composée :
    - De la Présidente
    - Du / De la Vice-Président(e) en charge de la commission qu'il/elle présidera
    - De tout autre Vice-Président(e) désireux(se) de participer aux commissions
    - De 20 Conseillers Communautaires et/ou Municipaux (une priorité sera donnée aux conseillers communautaires)

**Exception :** la Commission Ressources humaines et financières (confidentialité RH) est composée uniquement des membres du bureau.

- **DE VALIDER** le fonctionnement présenté précédemment
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette délibération

**DELIBERATION 20260429-4 : AG\_COMMISSIONS THEMATIQUES : CULTURE :  
VALIDATION DES MEMBRES**

Le Vice-Président en charge de la commission Culture est Monsieur Christophe LE BOULANGER, conseiller communautaire installé le 8 avril 2026.

**Il est entrevu que la commission se réunisse le jeudi à 18h00.**

Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission Culture.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance avant le 10 juin 2026.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la composition de la commission Culture pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
1	CC- Caumont-sur-Aure	Madame	HANICOT	Nathalie
2	CC- Les Monts d'Aunay	Madame	SAVATTE	Chantal
3	CC- Maisoncelles-Pelvey	Madame	LECHEVALIER-BOISSEL	Sophie
4	CC- Parfouru-sur-Odon	Monsieur	CURY	Pascal
5	CC- Villy-Bocage	Monsieur	LEBASTARD	Alexandre

**DELIBERATION 20260429-5 : AG\_COMMISSIONS THEMATIQUES : ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLES : VALIDATION DES MEMBRES**

La Vice-Présidente en charge de la commission Enfance, Jeunesse, Familles est Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU, conseillère communautaire installée le 8 avril 2026.

**Il est entevu que la commission se réunisse le mardi à 18h00.**

Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission Enfance, Jeunesse, Familles.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance avant le 10 juin 2026.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la composition de la commission Enfance, Jeunesse, Familles pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

	Conseiller communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC- Les Loges	Monsieur	LEROUX	Philippe
2	CC- Les Monts d'Aunay	Madame	SORNIN-FEUILLET	Céline
3	CC- Val d'Arry	Madame	MALHERBE	Séverine
4	CC- Villers-Bocage	Madame	MARY	Sandrine

**DELIBERATION 20260429-6 : AG\_COMMISSIONS THEMATIQUES : CADRE DE VIE : VALIDATION DES MEMBRES**

La Vice-Présidente en charge de la commission Cadre de vie est Madame Sandra LEMARCHAND, conseillère communautaire installé le 8 avril 2026.

**Il est entevu que la commission se réunisse le lundi à 18h00.**

Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission Cadre de vie.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance avant le 10 juin 2026.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la composition de la commission Cadre de vie pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

	Conseiller communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC- Caumont-sur-Aure	Madame	HANICOT	Nathalie
2	CC- Epinay-Sur-Odon	Madame	REVERT	Hélène
3	CC- Les Monts d'Aunay	Monsieur	BOISSIER	Steeve
4	CC- Saint-Pierre-du-Fresne	Madame	URBAIN	Stéphanie
5	CC- Val d'Arry	Madame	VERRY	Carole
6	CC- Villers-Bocage	Monsieur	MARIE	Cédric

**DELIBERATION 20260429-7 : AG\_COMMISSIONS THEMATIQUES : RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES : VALIDATION DES MEMBRES**

Le Vice-Président en charge de la commission Ressources humaines et financières est Monsieur Jérémie DESGUÉE, conseiller communautaire installé le 8 avril 2026.

Cette commission est composée des membres du bureau.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la composition de la commission Ressources humaines et financières de la façon suivante :
  - La commission Ressources humaines et financières est composée des membres du Bureau Communautaire

**DELIBERATION 20260429-8 : AG\_COMMISSIONS THEMATIQUES : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME : VALIDATION DES MEMBRES**

La Vice-Présidente en charge de la commission Développement économique et tourisme est Madame Valérie LAMBERT, conseillère communautaire installée le 8 avril 2026.

**Il est entrevu que la commission se réunisse le mercredi à 17h30.**

Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission Développement économique et tourisme.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance avant le 10 juin 2026.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la composition de la commission Développement économique et tourisme pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
1	CC- Aurseulles	Monsieur	PATRIX	Gérard
2	CC- Caumont-sur-Aure	Madame	MOREAU	Bérengère
3	CC- Les Monts d'Aunay	Monsieur	SOUTUMIER	Jean-Michel
4	CC- Les Monts d'Aunay	Monsieur	BOISSIER	Steeve
5	CC- Seulline	Madame	MADELINE	Marie-Jeanne
6	CC- Val d'Arry	Monsieur	JAN	Anthony
7	CC- Villers-Bocage	Monsieur	PIERRE	Serge

**DELIBERATION 20260429-9 : AG\_COMMISSIONS THEMATIQUES : ASSAINISSEMENT : VALIDATION DES MEMBRES**

Le Vice-Président en charge de la commission Assainissement est Monsieur Thierry PAY, conseiller communautaire installée le 8 avril 2026.

**Il est entrevu que la commission se réunisse le mardi à 17h30.**

Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission Assainissement.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance avant le 10 juin 2026.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la composition de la commission Assainissement pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

	Conseiller communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC- Caumont-sur-Aure	Monsieur	GENNEVIEVE	Michel
2	CC- Les Monts d'Aunay	Monsieur	TREFEU	Romain
3	CC- Les Monts d'Aunay	Madame	SAVATTE	Chantal
4	CC- Val d'Arry	Monsieur	JAN	Anthony
5	CC- Villers-Bocage	Monsieur	LE MAZIER	Michel

**DELIBERATION 20260429-10 : AG\_COMMISSIONS THEMATIQUES : ENVIRONNEMENT :  
VALIDATION DES MEMBRES**

Le Vice-Président en charge de la commission Environnement est Monsieur Guillaume DUJARDIN, conseiller communautaire installé le 8 avril 2026.

**Il est entevu que la commission se réunisse le jeudi à 9h00.**

Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission Environnement.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance avant le 10 juin 2026.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la composition de la commission Environnement pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

	Conseiller communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC- Aurseulles	Madame	LEMAIRE	Christine
2	CC- Brémoy	Monsieur	LEGENTIL	Alain
3	CC- Les Monts d'Aunay	Monsieur	TREFEU	Romain
4	CC- Maisoncelles-Sur-Ajon	Monsieur	ENEE	Frédéric
5	CC- Parfouru-sur-Odon	Monsieur	CURY	Pascal
6	CC- Villers-Bocage	Madame	GUILBERT	Delphine

**DELIBERATION 20260429-11 : AG\_COMMISSIONS THEMATIQUES : URBANISME :  
VALIDATION DES MEMBRES**

Le Vice-Président en charge de la commission Urbanisme est Monsieur Jean-Yves BREPIN, conseiller communautaire installé le 8 avril 2026.

**Il est entevu que la commission se réunisse le jeudi à 18h00.**

Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission Urbanisme.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance avant le 10 juin 2026.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la composition de la commission Urbanisme pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

	Conseiller communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC- Aurseulles	Monsieur	EUSTACHE	Denis
2	CC- Aurseulles	Monsieur	PATRIX	Gérard
3	CC- Landes-sur-Ajon	Madame	PICOT	Audrey
4	CC- Les Monts d'Aunay	Monsieur	SOUTUMIER	Jean-Michel
5	CC- Les Monts d'Aunay	Madame	BELLAMY	Florence
6	CC- Maisonnelles-Pelvey	Madame	LECHEVALIER-BOISSEL	Sophie
7	CC- Val-De-Drôme	Monsieur	LEGRES	Thierry
8	CC- Villy-Bocage	Monsieur	LEBASTARD	Alexandre

**DELIBERATION 20260429-12 : AG\_COMMISSIONS THEMATIQUES : VALORISATION, COLLECTE ET RECYCLABLES : VALIDATION DES MEMBRES**

La Vice-Présidente en charge de la commission Valorisation, collecte et recyclables est Madame Sylvie HARIVEL, conseillère communautaire installée le 8 avril 2026.

**Il est entrevu que la commission se réunisse le lundi à 18h00.**

Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission Valorisation, collecte et recyclables.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance avant le 10 juin 2026.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la composition de la commission Valorisation, collecte et recyclables pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

	Conseiller communautaire	Titre	Nom	Prénom
1	CC- Caumont-Sur-Aure	Monsieur	GENNEVIEVE	Michel
2	CC- Les Monts d'Aunay	Madame	BELLAMY	Florence
3	CC- Maisonnelles-Pelvey	Madame	LECHEVALIER-BOISSEL	Sophie
4	CC- Villers-Bocage	Madame	GUILBERT	Delphine

**DELIBERATION 20260429-13 : AG\_COMMISSIONS THEMATIQUES : VOIRIE, BATIMENTS, ESPACES VERTS : VALIDATION DES MEMBRES**

Le Vice-Président en charge de la commission Voirie, Bâtiments, Espaces verts est Monsieur Jean-Noël DUMAS, conseiller communautaire installé le 8 avril 2026.

**Il est entrevu que la commission se réunisse le lundi à 10h00.**

Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires quels sont les conseillers souhaitant devenir membres de la commission Voirie, Bâtiments, Espaces verts.

Cette commission est ouverte aux conseillers municipaux. Les mairies devront nous adresser les noms et coordonnées de leur représentant à cette instance avant le 10 juin 2026.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la composition de la commission Voirie, Bâtiments, Espaces verts pour les conseillers communautaires de la façon suivante :

	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
1	CC- Brémoy	Monsieur	LEGENTIL	Alain
2	CC- Caumont-Sur-Aure	Monsieur	GENNEVIEVE	Michel
3	CC- Les Monts d'Aunay	Madame	BELLAMY	Florence
4	CC- Les Monts d'Aunay	Madame	SALMON	Christine
5	CC- Longvillers	Monsieur	GOSSET	Bertrand
6	CC- Maisoncelles-Sur-Ajon	Monsieur	ENEE	Frédéric
7	CC- Seulline	Monsieur	DUCHEMIN	Patrick
8	CC- Villers-Bocage	Monsieur	LE MAZIER	Michel
9	CC- Villy-Bocage	Monsieur	LEBASTARD	Alexandre

**Monsieur Alexandre LEBASTARD** demande comment seront réparties les places restantes pour les conseillers municipaux.

**Madame la Présidente** répond que l'objectif est de veiller à ce que toutes les communes candidates soient représentées, afin d'assurer une équité de traitement sur l'ensemble du territoire. Si chaque commune propose un conseiller municipal, il sera retenu un représentant par commune, dans la limite des places disponibles.

**Monsieur Arnaud DUCHESNE**, Directeur Général des Services, précise que lors de la précédente mandature, le conseil communautaire avait initialement fixé le nombre de membres (communautaires et municipaux) à 15, mais que ce nombre s'est avéré insuffisant et a été porté à 22. Il indique qu'actuellement, le seuil est fixé à 20 membres, tout en soulignant qu'il reste possible de l'augmenter si nécessaire.

**Monsieur Denis EUSTACHE** demande, à l'inverse, s'il existe un nombre minimum de membres permettant d'assurer le bon fonctionnement de la commission.

**Madame la Présidente** répond qu'il est essentiel que les membres soient présents de manière régulière et fassent preuve d'assiduité aux réunions. Elle précise que la commission peut fonctionner avec une dizaine de personnes, tout en soulignant qu'un effectif plus important favorise la richesse des échanges et la diversité des avis lors des débats.

**Monsieur Alain LEGENTIL** s'interroge sur la situation dans laquelle une commission ne fonctionnerait pas, comme cela a déjà été le cas lors de la précédente mandature, et demande ce qu'il en serait alors pour le Vice-Président.

**Madame la Présidente** répond que, le cas échéant, des appels à candidatures seront relancés. Elle précise qu'avec le temps, certains conseillers communautaires ou municipaux pourraient percevoir l'intérêt de participer à une commission donnée.

**Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU** suggère d'ajuster les horaires des commissions, par exemple en les décalant d'une demi-heure, afin de mieux tenir compte des contraintes professionnelles de certains conseillers communautaires et municipaux. Cet aménagement pourrait leur permettre d'assister plus facilement aux réunions.

**Madame Sandra LEMARCHAND** indique qu'elle partage l'avis de Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU. Elle souligne toutefois que des agents participent également aux commissions et qu'il convient de respecter leur temps de travail, les horaires proposés ayant été définis en tenant compte de cette contrainte.

**Madame la Présidente ajoute que certaines commissions présentent des ordres du jour particulièrement denses. Elle précise que tout décalage des horaires pourrait entraîner la réalisation d'heures supplémentaires par les agents.**

#### **DELIBERATION 20260429-14 : AG\_ DELEGATION AU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE « AVIS SCOT »**

##### **Contexte**

L'objectif de cette délibération est d'approuver la création de la commission de l'intercommunalité en charge d'émettre les avis de la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom en tant qu'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pré-Bocage.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

**Considérant** que la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom est l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pré-Bocage ;

**Considérant** qu'à ce titre, la Communauté de Communes peut être sollicitée pour émettre un avis sur différents projets, plans et programmes ;

**Considérant** que, pour faciliter la délivrance d'un avis dans les délais impartis par les diverses procédures, il y a un intérêt à déléguer cette compétence à une commission spécialement créée ;

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur la création de la Commission ad hoc dite « Commission SCoT » de Pré-Bocage Intercom, d'en fixer la composition et la présidence et d'acter la délégation de compétence qui lui est consentie.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER** la création d'une commission en charge d'émettre les avis de la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom en tant qu'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale du Pré-Bocage dite « commission SCoT » ;
- **DE DIRE QUE** cette commission sera composée des membres du Bureau Communautaire et présidée par le Vice-Président en charge de l'Urbanisme ;
- **DE DELEGUER** au bureau communautaire constitué en commission SCoT, la délivrance de tout avis sollicité dans le cadre des procédures où la Communauté de Communes doit être consultée en tant qu'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pré-Bocage ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la commission SCoT, Vice-Président en charge de l'Urbanisme, à signer tout document relatif aux décisions et avis de la commission.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

#### **DELIBERATION 20260429-15 : AG\_APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS RELATIVES A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Considérant** la nécessité de définir les règles d'organisation et de fonctionnement de la commission d'Appel d'Offres (CAO), de la commission des marchés passés selon une procédure adaptée

(MAPA), de la commission de délégation de services publics (DSP) et des jurys de concours de maîtrise d'œuvre,

**Considérant** que l'adoption d'un règlement intérieur permet d'assurer la transparence des procédures de commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la sécurité juridique des décisions ;

Il est proposé d'adopter un règlement intérieur des commissions relatives à la passation des marchés publics et des délégations de services publics. Ce règlement intérieur a pour objet de définir les modalités de fonctionnement des commissions chargées de l'examen des marchés publics et des délégations de services publics au sein de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom.

Il s'inscrit dans le cadre des dispositions du **Code de la commande publique** et du **Code général des collectivités territoriales (CGCT)**, notamment les articles L.1411-5 et L.1414-1 à L.1414-4, qui encadrent la composition et les compétences de la **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**.

Ce règlement encadre spécifiquement quatre instances :

- La **Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)**, facultative mais recommandée pour renforcer la concertation et la traçabilité dans l'analyse des offres pour les marchés inférieurs aux seuils formalisés. Elle est instituée par délibération de l'organe délibérant et agit dans le respect des principes de la commande publique : **liberté d'accès, égalité de traitement, et transparence des procédures**.
- La **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**, obligatoire pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, dont les seuils sont définis par le Code de la commande publique. Sa composition est régie par le **Code général des collectivités territoriales (CGCT)**, avec une élection à la représentation proportionnelle au sein du conseil communautaire.
- La **Commission de délégation de services publics (DSP)** intervient dans le cadre des procédures de concession de services, dont la délégation de service public constitue une forme particulière au sens du Code de la commande publique. Elle est compétente pour ouvrir les plis, examiner les candidatures et offres, et rendre un avis motivé sur les propositions des candidats avant la négociation et le choix du délégataire par l'assemblée délibérante. Sa mise en place et sa composition résultent des dispositions du **Code général des collectivités territoriales**, qui renvoient aux procédures de l'article L.1411-1 du CGCT, définissant la DSP comme une concession de services conclue par une collectivité et préparée, **passée et exécutée conformément au Code de la commande publique**.
- **Jury de concours de Maîtrise d'œuvre (MOE)** est constitué lorsque la collectivité lance un **concours de maîtrise d'œuvre**, procédure relevant du **Code de la commande publique** pour la sélection d'un **projet architectural, urbain ou paysager**. Il est composé de personnes indépendantes des candidats, dont au moins un tiers ayant la qualité d'experts dans la matière faisant l'objet du concours (architectes, ingénieurs, urbanistes...). Le jury est chargé d'analyser les prestations, d'évaluer les projets au regard des critères fixés dans les documents de consultation, puis d'établir un rapport motivé et un classement, **transmis au pouvoir adjudicateur qui demeure libre dans son choix final mais doit motiver tout écart**.

Ces commissions jouent un rôle essentiel dans le processus de sélection des titulaires de marchés publics, en formulant des avis éclairés sur les candidatures et les offres reçues. Le règlement précise leur **composition**, leurs **missions**, leurs **modalités de convocation et de délibération**, ainsi que les **principes déontologiques** auxquels leurs membres doivent se conformer.

Le règlement intérieur des commissions relatives à la passation des marchés publics et des délégations de services publics est disponible sur l'espace élus

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** le règlement intérieur des commissions relatives à la passation des marchés publics et des délégations de services publics,

- **D'APPLIQUER** le présent règlement à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de ce règlement intérieur.

**DELIBERATION 20260429-16 : AG\_ELECTION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS OBLIGATOIRES**

La Présidente propose de mettre en place les commissions obligatoires :

- **Commission d'appel d'offre / Groupement de Commande / MAPA** (cadre juridique : Art L.1411-5 et D.1411-3 à 1411-5 du CGCT),

La Présidence des Commissions d'appel d'offre / Groupement de Commande / MAPA sera assurée par Madame la Présidente, Stéphanie LEBERRURIER.

- Une liste de cinq candidats
  - Titulaires
    - Jérémie DESGUEE – Vice-Président Ressources humaines et financières
    - Thierry PAY - Vice-Président Assainissement
    - Jean-Yves BRECIN - Vice-Président Urbanisme
    - Sylvie HARIVEL - Vice-Présidente Valorisation, collecte et recyclables
    - Jean-Noël DUMAS - Vice-Président Voirie, Bâtiment, Espaces Verts
  - Suppléants
    - Christophe LE BOULANGER - Vice-Président Culture
    - Isabelle FOUQUES-CARIOU - Vice-Présidente Enfance Jeunesse Familles
    - Sandra LEMARCHAND - Vice-Présidente Cadre de Vie
    - Valérie LAMBERT - Vice-Présidente Développement Economique et Tourisme
    - Guillaume DUJARDIN - Vice-Président Environnement
- **Commission pour les Délégations de Service Public**, (cadre juridique : Art L.1411-5 et D.1411-3 à 1411-5 du CGCT),

La Présidence de la Commission pour les Délégations de Service Public sera assurée par Madame la Présidente, Stéphanie LEBERRURIER.

- Une liste de cinq candidats
  - Titulaires
    - Jérémie DESGUEE – Vice-Président Ressources humaines et financières
    - Thierry PAY - Vice-Président Assainissement
    - Jean-Yves BRECIN - Vice-Président Urbanisme
    - Sylvie HARIVEL - Vice-Présidente Valorisation, collecte et recyclables
    - Jean-Noël DUMAS - Vice-Président Voirie, Bâtiment, Espaces Verts
  - Suppléants

- Christophe LE BOULANGER - Vice-Président Culture
- Isabelle FOUQUES-CARIOU - Vice-Présidente Enfance Jeunesse Familles
- Sandra LEMARCHAND - Vice-Présidente Cadre de Vie
- Valérie LAMBERT - Vice-Présidente Développement Economique et Tourisme
- Guillaume DUJARDIN - Vice-Président Environnement

- **Commission Intercommunale des Impôts Directs CIID** (cadre juridique : Art .1650 A du code général des impôts ; Art.346 et 346 A de l'annexe III du CGI),

La commission intercommunale est composée de onze membres : le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires. La désignation des membres de la CIID intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement des conseils municipaux.

**Rôle de la commission** : La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est, également, informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

- Une liste de onze candidats (Présidente de la Communauté de Communes et dix commissaires) :

Titulaires	Suppléants
1 - Stéphanie LEBERRURIER	1 – Nathalie HANICOT
2 - Christophe LE BOULANGER	2 – Hélène REVERT
3 - Jérémie DESGUEE	3 – Audrey PICOT
4 - Valérie LAMBERT	4 – Christophe LEMENNICIER
5 – Bérengère MOREAU	5 – Isabelle FOUQUES-CARIOU
6 – Florence BELLAMY	6 – Romain TREFEU
7 – Bertrand GOSSET	7 – Sophie LECHEVALIER-BOISSEL
8 – Yves PIET	8 – Pascal CURY
9 – Thierry LECRES	9 – Marie-Jeanne MADELINE
10 – Cédric MARIE	10 – Michel LE MAZIER
11 – Delphine GUILBERT	11 - Alexandre LEBASTARD

- **Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées** (cadre juridique : Art .2143 3 du CGCT),

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est, alors, présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

Cette commission sera composée :

- De la Présidente de la Communauté de Communes qui sera la Présidente de la commission
- De deux représentants de la Communauté de Communes :
  - Madame Florence BELLAMY
  - Madame Sandrine MARY
- D'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
- D'associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- De représentants des acteurs économiques
- De représentants d'autres usagers de la ville.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER** la création de ces commissions
- **D'APPROUVER** la composition de la Commission d'appel d'offre / Groupement de commande / MAPA comme suit :
  - Une liste de cinq candidats
    - Titulaires
      - Jérémie DESGUEE – Vice-Président Ressources humaines et financières
      - Thierry PAY - Vice-Président Assainissement
      - Jean-Yves BRECIN - Vice-Président Urbanisme
      - Sylvie HARIVEL - Vice-Présidente Valorisation, collecte et recyclables
      - Jean-Noël DUMAS - Vice-Président Voirie, Bâtiment, Espaces Verts
    - Suppléants
      - Christophe LE BOULANGER - Vice-Président Culture
      - Isabelle FOUQUES-CARIOU - Vice-Présidente Enfance Jeunesse Familles
      - Sandra LEMARCHAND - Vice-Présidente Cadre de Vie
      - Valérie LAMBERT - Vice-Présidente Développement Economique et Tourisme
      - Guillaume DUJARDIN - Vice-Président Environnement
- **D'APPROUVER** la composition de la Commission pour les délégations de service public comme suit :
  - Une liste de cinq candidats
    - Titulaires
      - Jérémie DESGUEE – Vice-Président Ressources humaines et financières
      - Thierry PAY - Vice-Président Assainissement
      - Jean-Yves BRECIN - Vice-Président Urbanisme
      - Sylvie HARIVEL - Vice-Présidente Valorisation, collecte et recyclables
      - Jean-Noël DUMAS - Vice-Président Voirie, Bâtiment, Espaces Verts

- Suppléants

- o Christophe LE BOULANGER - Vice-Président Culture
- o Isabelle FOUQUES-CARIOU - Vice-Présidente Enfance Jeunesse Familles
- o Sandra LEMARCHAND - Vice-Présidente Cadre de Vie
- o Valérie LAMBERT - Vice-Présidente Développement Economique et Tourisme
- o Guillaume DUJARDIN - Vice-Président Environnement

- **D'APPROUVER** la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs CIID comme suit :

Titulaires	Suppléants
1 - Stéphanie LEBERRURIER	1 – Nathalie HANICOT
2 - Christophe LE BOULANGER	2 – Hélène REVERT
3 - Jérémie DESGUEE	3 – Audrey PICOT
4 - Valérie LAMBERT	4 – Christophe LEMENNICIER
5 – Bérengère MOREAU	5 – Isabelle FOUQUES-CARIOU
6 – Florence BELLAMY	6 – Romain TREFEU
7 – Bertrand GOSSET	7 – Sophie LECHEVALIER-BOISSEL
8 – Yves PIET	8 – Pascal CURY
9 – Thierry LECRES	9 – Marie-Jeanne MADELINE
10 – Cédric MARIE	10 – Michel LE MAZIER
11 – Delphine GUILBERT	11 - Alexandre LEBASTARD

- **D'APPROUVER** la composition de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité comme suit :

- *La Présidente de la communauté Stéphanie LEBERRURIER qui sera la présidente de la commission –*
- *des représentants de la communauté : Florence BELLAMY et Sandrine MARY*
- *d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,*
- *d'associations ou organismes représentant les personnes âgées,*
- *de représentants des acteurs économiques*
- *de représentants d'autres usagers de la ville.*

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent

**DELIBERATION 20260429-17 : AG\_ELECTION REPRESENTANTS CST**

Madame la Présidente rappelle la délibération 20220608-4 du 8 juin 2022 relative à la composition du Comité Social Territorial, il a été, notamment :

- **DECIDER** de fixer à quatre, le nombre de représentants titulaires du personnel et un nombre égal de représentants suppléants au comité social territorial.
- **DECIDER** du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants pour le comité social territorial

Le conseil communautaire doit se positionner sur :

- La désignation des représentants du collège employeur au sein du comité social territorial (CST), à savoir 4 membres titulaires et 4 membres suppléants,

Titulaires	Suppléants
1 - Stéphanie LEBERRURIER	1 - Valérie LAMBERT
2 - Jérémie DESGUEE	2 - Sylvie HARIVEL
3 - Sandra LEMARCHAND	3 - Thierry PAY
4 - Stéphanie URBAIN	4 - Thierry LECRES

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER** les représentants du collège employeur au sein du comité social territorial (CST) comme suit

Titulaires	Suppléants
1 - Stéphanie LEBERRURIER	1 - Valérie LAMBERT
2 - Jérémie DESGUEE	2 - Sylvie HARIVEL
3 - Sandra LEMARCHAND	3 - Thierry PAY
4 - Stéphanie URBAIN	4 - Thierry LECRES

## ADMINISTRATION GENERALE

### **DELIBERATION 20260429-18 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE CNAS**

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leurs représentants au sein du CNAS, suite à candidature :

- Un représentant élu : Jérémie DESGUEE - Vice-Président Ressources humaines et financières
- Un représentant agent : Amélie LECLUSE ;  
Assistante du service Ressources Humaines

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Jérémie DESGUEE comme représentant élu et Madame Amélie LECLUSE comme représentante agent pour le CNAS

### **DELIBERATION 20260429-19 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : L'AMF**

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leur représentant au sein de l'AMF, suite à candidature :

- Un titulaire : Stéphanie LEBERRURIER – Présidente

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Madame Stéphanie LEBERRURIER comme représentante titulaire pour l'AMF

**DELIBERATION 20260429-20 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR :  
COMITE DE PROGRAMMATION LEADER**

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leurs représentants au sein du Comité de Programmation Leader, suite à candidature :

- Un titulaire : Valérie LAMBERT - Vice-Présidente Développement Economique et Tourisme
- Un suppléant : Isabelle FOUQUES-CARIOU - Vice-Présidente Enfance Jeunesse Familles

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Madame Valérie LAMBERT comme représentante titulaire et Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU comme représentante suppléante pour le Comité de programmation Leader.

**DELIBERATION 20260429-21 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE  
SDEC ENERGIE**

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leurs représentants au sein du SDEC Energie, suite à candidature :

- Deux délégués titulaires au SDEC énergie :
  - Thierry PAY - Vice-Président Assainissement
  - Michel Le MAZIER

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Thierry PAY et Michel Le MAZIER comme représentants titulaires pour le SDEC Energie

**DELIBERATION 20260429-22 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE  
SDEC : LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leurs représentants au sein de la commission consultative pour la transition énergétique, suite à candidature :

- Deux représentants à la commission consultative.
  - Guillaume DUJARDIN - Vice-Président Environnement
  - Alexandre LEBASTARD

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Guillaume DUJARDIN et Alexandre LEBASTARD comme représentants titulaires pour la commission consultative du SDEC énergie

**DELIBERATION 20260429-23 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR :  
SCIC SA ENERCOOP**

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leur représentant au sein du SCIC SA Enercoop, suite à candidature :

- Un représentant : Stéphanie LEBERRURIER - Présidente

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Stéphanie LEBERRURIER comme représentante pour la SCIC SA ENERCOOP

**DELIBERATION 20260429-24 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR :  
COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX**

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de désigner un représentant comme représentant de PBI pour la commission d'attribution des logements sociaux.

- Un représentant : Stéphanie LEBERRURIER - Présidente

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Stéphanie LEBERRURIER comme représentante pour la commission d'attribution des logements sociaux

**DELIBERATION 20260429-25 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR :  
SYNDICAT MIXTE PISCINE DE VILLERS-BOCAGE**

L'article 6 - comité syndical, 1- Composition dispose que le Syndicat Mixte « Piscine de Villers-Bocage » est administré par un comité syndical, placé sous la présidence de son Président, composé de délégués titulaires et suppléants.

Il est composé de 15 délégués titulaires et de 15 suppléants selon la répartition suivante :

- La Commune d'Evrecy : 3 délégués titulaires, 3 suppléants
- La Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom : 9 délégués titulaires, 9 suppléants
- La Commune de Tilly-sur-Seulles : 3 délégués titulaires, 3 suppléants

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire d'élire neuf titulaires et neuf suppléants :

Ainsi, les titulaires et les suppléants sont élus par l'assemblée délibérante de l'EPCI au scrutin à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L.5211-7).

La Présidente rappelle la réglementation :

- Au scrutin secret ou à la main levée
- A la majorité absolue des membres du Conseil Communautaire pour les deux premiers tours de scrutin
- A la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

La présidente a sollicité les membres du conseil sur le choix du scrutin (scrutin secret ou à main levée).

Il a été décidé de procéder à l'unanimité à l'élection des représentants de la Communauté de Communes au sein du syndicat piscine intercantonale de Villers Bocage à main levée.

La présidence est assurée par le doyen de l'assemblée Monsieur Gérard PATRIX, Conseiller communautaire de Pré-Bocage Intercom.

### **21h21 Sortie de Jean-Yves BRECIN**

**Titulaire au rang 1,**

Candidate :

**Madame Stéphanie LEBERRURIER** : Villers-Bocage, Maire, Présidente de PBI

Monsieur Jean-Yves Brecin ne prend pas part au vote (absent au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Madame Stéphanie LEBERRURIER** : 48

**Madame Stéphanie LEBERRURIER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 1

**Titulaire au rang 2,**

Candidat :

**Monsieur Christophe LE BOULANGER** : Caumont-sur-Aure, Maire, 1<sup>er</sup> Vice-Président de PBI

Monsieur Jean-Yves Brecin ne prend pas part au vote (absent au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Monsieur Christophe LE BOULANGER** : 48

**Monsieur Christophe LE BOULANGER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 2

**Titulaire au rang 3,**

Candidate :

**Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU** : Les Monts d'Aunay, Maire, 2<sup>ème</sup> Vice-Président de PBI

Monsieur Jean-Yves Brecin ne prend pas part au vote (absent au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU** : 48

**Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 3

**Titulaire au rang 4,**

Candidat :

**Monsieur Jean-Noël DUMAS** : Les Monts d'Aunay, Conseiller municipal, 10<sup>ème</sup> Vice-Président de PBI

Monsieur Jean-Yves Brecin ne prend pas part au vote (absent au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Monsieur Jean-Noël DUMAS** : 48

**Monsieur Jean-Noël DUMAS**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 4

**21h23 Arrivée de Jean-Yves BREPIN**

**Titulaire au rang 5,**

Candidat :

**Monsieur Cédric MARIE** : Villers-Bocage, adjoint, Président du syndicat mixte « Piscine de Villers-Bocage »

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Cédric MARIE** : 49

**Monsieur Cédric MARIE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 5

**Titulaire au rang 6,**

Candidat :

**Monsieur Denis EUSTACHE** : Aurseulles, Maire, Conseiller communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Denis EUSTACHE** : 49

**Monsieur Denis EUSTACHE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 6

**Titulaire au rang 7,**

Candidate :

**Madame Nathalie HANICOT** : Caumont-sur-Aure, Adjointe, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Nathalie HANICOT** : 49

**Madame Nathalie HANICOT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 7

**Titulaire au rang 8,**

Candidate :

**Madame Marie-Jeanne MADELINE** : Seulline, Maire, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Marie-Jeanne MADELINE** : 49

**Madame Marie-Jeanne MADELINE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 8

**Titulaire au rang 9,**

Candidat :

**Monsieur Alexandre LEBASTARD** : Villy-Bocage, Maire, Conseiller communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Alexandre LEBASTARD** : 49

**Monsieur Alexandre LEBASTARD**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 9

**Suppléante au rang 1,**

Candidate :

**Madame Sandra LEMARCHAND** : Cahagnes, Adjointe, 3ème Vice-Présidente de PBI

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Sandra LEMARCHAND** : 49

**Madame Sandra LEMARCHAND**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 1

**Suppléante au rang 2,**

Candidate :

**Madame Valérie LAMBERT** : Bonnemaison, Maire, 5ème Vice-Présidente de PBI

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Valérie LAMBERT** : 49

**Madame Valérie LAMBERT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 2

**Suppléant au rang 3,**

Candidat :

**Monsieur Gérard PATRIX** : Aurseulles, Adjoint, Conseiller communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Gérard PATRIX** : 49

**Monsieur Gérard PATRIX**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 3

**Suppléante au rang 4,**

Candidate :

**Madame Audrey PICOT** : Landes-sur-Ajon, Adjointe, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Audrey PICOT** : 49

**Madame Audrey PICOT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 4

**Suppléant au rang 5,**

Candidat :

**Monsieur Christophe LEMENNICIER** : Le Mesnil-au-Grain, Maire, Conseiller communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Christophe LEMENNICIER** : 49

**Monsieur Christophe LEMENNICIER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 5

**Suppléante au rang 6,**

Candidate :

**Madame Chantal SAVATTE** : Les Monts d'Aunay, Adjointe, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Chantal SAVATTE** : 49

**Madame Chantal SAVATTE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 6

**Suppléant au rang 7,**

Candidat :

**Monsieur Bertrand GOSSET** : Longvillers, Maire, Conseiller communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Bertrand GOSSET** : 49

**Monsieur Bertrand GOSSET**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 7

**Suppléante au rang 8,**

Candidate :

**Madame Stéphanie URBAIN** : Saint-Pierre-du-Fresne, Maire, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Stéphanie URBAIN** : 49

**Madame Stéphanie URBAIN**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 8

**Suppléante au rang 9,**

Candidate :

**Madame Séverine MALHERBE** : Val d'Arry, Adjointe, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Séverine MALHERBE** : 49

**Madame Séverine MALHERBE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 9

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la liste des titulaires et des suppléants pour le syndicat mixte piscine de Villers-Bocage comme suit :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1 - Stéphanie LEBERRURIER	1 - Sandra LEMARCHAND
2 - Christophe LE BOULANGER	2 - Valérie LAMBERT
3 - Isabelle FOUQUES-CARIOU	3 – Gérard PATRIX
4 - Jean-Noël DUMAS	4 – Audrey PICOT
5 - Cédric MARIE	5 – Christophe LEMENNICIER
6 – Denis EUSTACHE	6 – Chantal SAVATTE
7 – Nathalie HANICOT	7 – Bertrand GOSSET
8 – Marie-Jeanne MADELINE	8 – Stéphanie URBAIN
9 – Alexandre LEBASTARD	9 – Séverine MALHERBE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**DELIBERATION 20260429-26 : AG ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DU BOCAGE NORMAND**

Les membres représentant les communautés de communes IVN et PBI détiennent la majorité des sièges au sein du comité de direction de l'office de tourisme conformément à l'article L 133-5 du code du tourisme.

Le Comité de Direction comprend 29 membres répartis en 2 collèges :

- Collège 1 composé d'élus ;
- Collège 2 composé de socio-professionnels.

## **1/ Collège 1 élus des communautés de communes : 17 membres**

La répartition des élus est effectuée selon le calcul suivant

1 – un nombre fixe de 6 élus par intercommunalité (soit 12 élus sur les 17)

2 – un nombre variable d'élus (5), répartis proportionnellement au nombre d'habitants dans chaque EPCI.

A la date d'approbation des statuts, le nombre de sièges issus de la part variable est de 3 élus pour IVN et 2 élus pour PBI.

Les conseils communautaires désignent, par siège attribué, 1 membre titulaire et des membres suppléants équivalents aux sièges attribués pour chaque communauté de communes. Les membres suppléants ne sont pas nominativement rattachés à un titulaire.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire d'élire huit titulaires et huit suppléants pour le Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme du BOCAGE NORMAND.

Ainsi, les titulaires et les suppléants sont élus par l'assemblée délibérante de l'EPCI au scrutin à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L.5211-7).

La Présidente rappelle la réglementation :

- Au scrutin secret ou à la main levée
- A la majorité absolue des membres du Conseil Communautaire pour les deux premiers tours de scrutin
- A la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

La présidente a sollicité les membres du conseil sur le choix du scrutin (scrutin secret ou à main levée).

Il a été décidé de procéder à l'unanimité à l'élection des représentants de la Communauté de Communes au sein du syndicat piscine intercantonale de Villers Bocage à main levée.

La présidence est assurée par le doyen de l'assemblée Monsieur Gérard PATRIX, Conseiller communautaire de Pré-Bocage Intercom.

### **Titulaire au rang 1,**

Candidate :

**Madame Stéphanie LEBERRURIER** : Villers-Bocage, Maire, Présidente de PBI

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Stéphanie LEBERRURIER** : 49

**Madame Stéphanie LEBERRURIER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 1

**Titulaire au rang 2,**

Candidate :

**Madame Valérie LAMBERT** : Bonnemaïson, Maire, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente de PBI

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Valérie LAMBERT** : 49

**Madame Valérie LAMBERT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 2

**Titulaire au rang 3,**

Candidat :

**Monsieur Christophe LE BOULANGER** : Caumont-sur-Aure, Maire, 1<sup>er</sup> Vice-Président de PBI

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Christophe LE BOULANGER** : 49

**Monsieur Christophe LE BOULANGER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 3

**Titulaire au rang 4,**

Candidate :

**Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU** : Les Monts d'Aunay, Maire, 2<sup>ème</sup> Vice-Président de PBI

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU** : 49

**Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 4

**Titulaire au rang 5,**

Candidat :

**Monsieur Serge PIERRE** : Villers-Bocage, Conseiller municipal, Conseiller communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Serge PIERRE** : 49

**Monsieur Serge PIERRE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 5

**Titulaire au rang 6,**

Candidate :

**Madame Chantal SAVATTE** : Les Monts d'Aunay, Adjointe, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Chantal SAVATTE** : 49

**Madame Chantal SAVATTE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 6

**Titulaire au rang 7,**

Candidate :

**Madame Audrey PICOT** : Landes-sur-Ajon, Adjointe, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Audrey PICOT** : 49

**Madame Audrey PICOT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 7

**Titulaire au rang 8,**

Candidate :

**Madame Delphine GUILBERT** : Villers-Bocage, Conseillère municipale, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Delphine GUILBERT** : 49

**Madame Delphine GUILBERT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 8

**Suppléante au rang 1,**

Candidate :

**Madame Marie-Jeanne MADELINE** : Seulline, Maire, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Marie-Jeanne MADELINE** : 49

**Madame Marie-Jeanne MADELINE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 1

**Suppléant au rang 2,**

Candidat :

**Monsieur Pascal CURY** : Parfouru-sur-Odon, Maire, Conseiller communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Pascal CURY** : 49

**Monsieur Pascal CURY**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 1

**Suppléant au rang 3,**

Candidat :

**Monsieur Alexandre LEBASTARD** : Villy-Bocage, Maire, Conseiller communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Alexandre LEBASTARD** : 49

**Monsieur Alexandre LEBASTARD**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 3

**Suppléante au rang 4,**

Candidate :

**Madame Sophie LECHEVALIER-BOISSEL** : Maisoncelles-Pelvey, Maire, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Sophie LECHEVALIER-BOISSEL** : 49

**Madame Sophie LECHEVALIER-BOISSEL**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 4

**Suppléante au rang 5,**

Candidate :

**Madame Gaële FILLÂTRE** : Tracy-Bocage, Maire, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Gaële FILLÂTRE** : 49

**Madame Gaële FILLÂTRE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 5

**Suppléant au rang 6,**

Candidat :

**Monsieur Romain TREFEU** : Les Monts d'Aunay, Adjoint, Conseiller communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Romain TREFEU** : 49

**Monsieur Romain TREFEU**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 6

**Suppléante au rang 7,**

Candidate :

**Madame Edith LANGLOIS** : Monts en Bessin, Maire, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Edith LANGLOIS** : 49

**Madame Edith LANGLOIS**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 7

**Suppléante au rang 8,**

Candidate :

**Madame Séverine MALHERBE** : Val d'Arry, Adjointe, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Séverine MALHERBE** : 49

**Madame Séverine MALHERBE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 8

**2/ Collège 2 : socio-professionnels : 12 membres**

Le collège des socio-professionnels comporte 12 membres, soit 6 par intercommunalité, et sont répartis en 6 groupes d'activités.

L'OT a contacté l'ensemble de ses partenaires, début mars 2026, en leur demandant s'ils souhaitent être candidat, avec un bulletin réponse de candidature et un délai de réponse de dix jours. Pour les collèges sans candidature, une approche individuelle a été réalisée. L'OT propose aux conseillers communautaires de prendre acte des candidats socio-professionnels de PBI qui sont intégrés au collège 2 de l'EPIC.

Un représentant titulaire et un suppléant sont désignés par chaque communauté de communes pour chaque groupe.

Groupe 1 : Hôteliers / Hôteliers-Restaurateurs / Restaurateurs

- Titulaire : Mr DEBRETAGNE, hôtel de la Place à Aunay sur Odon
- Suppléant : Absence de candidature

Groupe 2 : Gîtes /Chambres d'hôtes / Campings

- Titulaire : Mme LEONARD Haras d'Havetot, gîtes et chambres d'hôtes Aurseulles
- Suppléant : Absence de candidature

Groupe 3 : Activités de Plein Air

- Titulaire : Mr COCHENER Zoo de Jurques
- Suppléant : Absence de candidature

Groupe 4 : Associations locales en lien avec le tourisme

- Titulaire : Mme DURAND, UCIA du Pré-Bocage
- Suppléant : Absence de candidature

Groupe 5 : Musée / Sites

- Titulaire : Mr GABRIEL, Président - Souterroscope des Ardoisières à Caumont sur Aure
- Suppléant : Mme MIQUELOT, Directrice - Souterroscope des Ardoisières à Caumont sur Aure

Groupe 6 : Commerçants, producteurs, artisans

- Titulaire : Mr LEVEQUE, Ferme du Loterot à Cahagnes
- Suppléant : Mme LEVEQUE, Ferme du Loterot à Cahagnes

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la liste des titulaires et des suppléants pour le comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme du Bocage Normand comme suit :

Titulaires	Suppléants
1 - Stéphanie LEBERRURIER	1 – Marie-Jeanne MADELINE
2 - Valérie LAMBERT	2 – Pascal CURY
3 - Christophe LE BOULANGER	3 – Alexandre LEBASTARD
4 - Isabelle FOUQUES-CARIOU	4 – Sophie LECHEVALIER-BOISSEL
5 – Serge PIERRE	5 - Gaële FILLÂTRE
6 – Chantal SAVATTE	6 – Romain TREFEU
7 – Audrey PICOT	7 – Edith LANGLOIS
8 – Delphine GUILBERT	8 – Séverine MALHERBE

- **DE PRENDRE ACTE** des candidats socio-professionnels de PBI qui seront intégrés au collège 2 de l'EPIC

**DELIBERATION 20260429-27 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE DU BOCAGE AU BESSIN**

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leurs représentants au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale du Bocage au Bessin, suite à candidature :

- Trois représentants :
  - Valérie LAMBERT - Vice-Présidente Développement Economique et Tourisme
  - Isabelle FOUQUES-CARIOU - Vice-Présidente Enfance Jeunesse Familles
  - Thierry LECRES – Maire Val-de-Drôme

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** Madame Valérie LAMBERT, Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU, et Monsieur Thierry LECRES comme représentants titulaires pour le Conseil d'administration de la Mission Locale du Bocage au Bessin

**DELIBERATION 20260429-28 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI**

Les comités locaux pour l'emploi (CLPE) définissent les stratégies locales de l'emploi et les traduisent de manière opérationnelle. Ils organisent des partenariats au regard des projets territoriaux, en lien avec l'ensemble des collectivités territoriales et notamment les communes et intercommunalités.

Les CLPE sont présidés conjointement par le préfet et les représentants des collectivités territoriales.

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leurs représentants au sein du Comité Local pour l'Emploi, suite à candidature :

- Titulaire : Valérie LAMBERT - Vice-Présidente Développement Economique et Tourisme
- Suppléant : Stéphanie LEBERRURIER – Présidente

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Madame Valérie LAMBERT comme représentante titulaire et Madame Stéphanie LEBERRURIER comme représentante suppléante pour le Comité Local pour l'Emploi.

**DELIBERATION 20260429-29 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

Pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), la présidente informe que la présidente fait partie de la commission d'office et que le conseil communautaire doit désigner :

- Titulaire : Stéphanie LEBERRURIER – Présidente
- Un suppléant. : Valérie LAMBERT - Vice-Présidente Développement Economique et Tourisme

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Madame Stéphanie LEBERRURIER comme représentante titulaire et Madame Valérie LAMBERT comme représentante suppléante pour la commission départementale d'aménagement commercial.

## **DELIBERATION 20260429-30 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : CALVADOS ATTRACTIVITE**

Il a été demandé à la Communauté de Communes de désigner un représentant au sein de la Communauté de Communes pour Calvados Attractivité.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de désigner un représentant pour Calvados Attractivité.

- Représentant : Valérie LAMBERT - Vice-Présidente Développement Economique et Tourisme

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Madame Valérie LAMBERT comme représentante titulaire pour Calvados Attractivité.

## **DELIBERATION 20260429-31 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : INITIATIVE CALVADOS**

Il a été demandé à la communauté de communes de désigner un représentant au sein de la Communauté de Communes pour Initiative Calvados.

- Représentant : Valérie LAMBERT - Vice-Présidente Développement Economique et Tourisme
- Un suppléant : Christophe Le Boulanger – Vice-Président Culture

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Madame Valérie LAMBERT comme représentante titulaire et Christophe Le Boulanger comme représentant suppléant pour Initiative Calvados

## **VALORISATION, COLLECTE ET RECYCLABLE**

### **DELIBERATION 20260429-32 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE SEROC**

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à élire pour le SEROC huit titulaires et huit suppléants :

Ainsi, les titulaires et les suppléants sont élus par l'assemblée délibérante de l'EPCI au scrutin à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L.5211-7).

La Présidente rappelle la réglementation :

- Au scrutin secret ou à la main levée
- A la majorité absolue des membres du Conseil Communautaire pour les deux premiers tours de scrutin
- A la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

La présidente a sollicité les membres du conseil sur le choix du scrutin (scrutin secret ou à main levée).

Il a été décidé de procéder à l'unanimité à l'élection des représentants de la Communauté de Communes au sein du syndicat piscine intercantonale de Villers Bocage à main levée.

La présidence est assurée par le doyen de l'assemblée Monsieur Gérard PATRIX, Conseiller communautaire de Pré-Bocage Intercom.

**21h53 Sortie de Stéphanie LEBERRURIER**

**Titulaire au rang 1,**

Candidate :

**Madame Stéphanie LEBERRURIER** : Villers-Bocage, Maire, Présidente de PBI

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Madame Stéphanie LEBERRURIER** : 48

**Madame Stéphanie LEBERRURIER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 1

**Titulaire au rang 2,**

Candidate :

**Madame Sylvie HARIVEL** : Courvaudon, Maire, 9ème Vice-Présidente de PBI

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Madame Sylvie HARIVEL** : 48

**Madame Sylvie HARIVEL**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 2

**Titulaire au rang 3,**

Candidat :

**Monsieur Christophe LE BOULANGER** : Caumont-sur-Aure, Maire, 1<sup>er</sup> Vice-Président de PBI

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Monsieur Christophe LE BOULANGER** : 48

**Monsieur Christophe LE BOULANGER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 3

**Titulaire au rang 4,**

Candidat :

**Monsieur Jérémie DESGUEE** : Val d'Arry, Maire, 4ème Vice-Président de PBI

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Monsieur Jérémie DESGUEE** : 48

**Monsieur Jérémie DESGUEE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 4

**Titulaire au rang 5,**

Candidate :

**Madame Valérie LAMBERT** : Bonnemaison, Maire, 5ème Vice-Présidente de PBI

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Madame Valérie LAMBERT** : 48

**Madame Valérie LAMBERT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 5

**Titulaire au rang 6,**

Candidat :

**Monsieur Guillaume DUJARDIN** : Cahagnes, Maire, 7ème Vice-Président de PBI

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Monsieur Guillaume DUJARDIN** : 48

**Monsieur Guillaume DUJARDIN**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 6

**Titulaire au rang 7,**

Candidate :

**Madame Sophie LECHEVALIER-BOISSEL** : Maisoncelles-Pelvey, Maire, Conseillère communautaire

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Madame Sophie LECHEVALIER-BOISSEL** : 48

**Madame Sophie LECHEVALIER-BOISSEL**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 7

**Titulaire au rang 8,**

Candidate :

**Madame Florence BELLAMY** : Les Monts d'Aunay Adjointe, Conseillère communautaire

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Madame Sophie LECHEVALIER-BOISSEL** : 48

**Madame Sophie LECHEVALIER-BOISSEL**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 7

**Suppléant au rang 1,**

Candidat :

**Monsieur Thierry PAY** : Malherbe-sur-Ajon, Maire, 6ème Vice-Président de PBI

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Monsieur Thierry PAY** : 48

**Monsieur Thierry PAY**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 1

**Suppléant au rang 2,**

Candidat :

**Monsieur Bertrand GOSSET** : Longvillers, Maire, Conseiller communautaire

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Monsieur Bertrand GOSSET** : 48

**Monsieur Bertrand GOSSET**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 2

**Suppléant au rang 3,**

Candidat :

**Monsieur Romain TREFEU** : Les Monts d'Aunay, Adjoint, Conseiller communautaire

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Monsieur Romain TREFEU** : 48

**Monsieur Romain TREFEU**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 3

**Suppléante au rang 4,**

Candidate :

**Madame Marie-Jeanne MADELINE** : Seulline, Maire, Conseillère communautaire

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Madame Marie-Jeanne MADELINE** : 48

**Madame Marie-Jeanne MADELINE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 4

**Suppléant au rang 5,**

Candidat :

**Monsieur Cédric MARIE** : Villers-Bocage, Adjoint, Conseiller communautaire

Madame Stéphanie LEBERRURIER ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 48

- Suffrages exprimés : 48

a obtenu :

**Monsieur Cédric MARIE** : 48

**Monsieur Cédric MARIE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 5

**21h55 Arrivée de Stéphanie LEBERRURIER**

**Suppléant au rang 6,**

Candidat :

**Monsieur Thierry LECRES** : Val-de-Drôme, Maire, Conseiller communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Thierry LECRES** : 49

**Monsieur Thierry LECRES**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 6

**Suppléante au rang 7,**

Candidate :

**Madame Hélène REVERT** : Epinay-sur-Odon, Maire, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Hélène REVERT** : 49

**Madame Hélène REVERT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 7

**Suppléante au rang 8,**

Candidate :

**Madame Bérengère MOREAU** : Caumont-sur-Aure, Adjointe, Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Bérengère MOREAU** : 49

**Madame Bérengère MOREAU**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante au rang 8

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la liste des titulaires et des suppléants pour le SEROC comme suit :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1 - Stéphanie LEBERRURIER	1 – Thierry PAY
2 - Sylvie HARIVEL	2 – Bertrand GOSSET
3 - Christophe LE BOULANGER	3 – Romain TREFEU
4 – Jérémie DESGUEE	4 – Marie-Jeanne MADELINE
5 - Valérie LAMBERT	5 – Cédric MARIE
6 – Guillaume DUJARDIN	6 – Thierry LECRES
7 – Sophie LECHEVALIER-BOISSEL	7 – Hélène REVERT
8 – Florence BELLAMY	8 – Bérengère MOREAU

### **URBANISME**

#### **DELIBERATION 20260429-33 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LE CAUE**

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de désigner 1 représentant comme représentant de PBI pour le CAUE.

- Un représentant : Jean-Yves BRECIN - Vice-Président Urbanisme

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Jean-Yves BRECIN comme représentant titulaire pour le CAUE.

**DELIBERATION 20260429-34 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR :  
AUCAME**

Le SCoT Pré-Bocage Intercom est membre statutaire de l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME) et, à ce titre, dispose de 2 délégués à l'Assemblée générale dont 1 délégué au Conseil d'administration de notre association en vertu de l'article 6 des statuts de l'Agence.

Aussi, il est nécessaire de désigner, de façon paritaire en accord avec les principes de la Fédération (FNAU), les 2 délégués qui représentent le SCoT Pré-Bocage Intercom à l'Assemblée générale de l'AUCAME en précisant celui qui siège également au Conseil d'administration.

La présidence propose aux membres du conseil communautaire de désigner 2 représentants à l'assemblée générale comme représentant de PBI dont un représentant au Conseil d'Administration pour l'AUCAME.

- A l'Assemblée Générale : Jean-Yves BRECIN - Vice-Président Urbanisme  
Sophie LECHEVALIER-BOISSEL –  
Conseillère communautaire
- Au Conseil d'Administration : Jean-Yves BRECIN - Vice-Président Urbanisme

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Jean-Yves BRECIN et Sophie LECHEVALIER-BOISSEL comme représentants pour l'Aucame au sein de l'Assemblée Générale
- **DE DESIGNER** Monsieur Jean-Yves BRECIN comme représentant pour l'Aucame au sein du Conseil d'Administration

**DELIBERATION 20260429-35 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR :  
RESEAU OUEST NORMAND**

Madame la présidente propose aux membres du conseil communautaire, de désigner les délégués au Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand.

- Un titulaire : Stéphanie LEBERRURIER - Présidente
- Un suppléant : Jean-Yves BRECIN - Vice-Président Urbanisme

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Madame Stéphanie LEBERRURIER comme représentante titulaire et Monsieur Jean-Yves BRECIN comme représentant suppléant pour le Réseau Ouest Normand.

**DELIBERATION 20260429-36 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR :  
FEDERATION SCOT**

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCoT de juin 2010, la fédération nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des SCOT, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- D'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales),
- D'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et

d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'Etat et ses services, les autres associations d'élus et professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de désigner 2 représentants à la fédération des SCoT.

- Un titulaire : Jean-Yves BRECIN - Vice-Président Urbanisme
- Un suppléant : Stéphanie LEBERRURIER - Présidente
- Un représentant agent : Xavier AUREY - Responsable du service Urbanisme

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** pour les élus Monsieur Jean-Yves BRECIN comme représentant titulaire, Madame Stéphanie LEBERRURIER comme suppléante et Monsieur Xavier AUREY, Responsable du service Urbanisme, comme représentant « agent » pour la Fédération SCoT.

## **ENVIRONNEMENT**

### **DELIBERATION 20260429-37 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : L'ENTENTE ODON**

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leurs représentants au sein de l'Entente et Odon, suite à candidature :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1 - Guillaume DUJARDIN	1 – Florence BELLAMY
2 - Thierry PAY	2 – Alain LEGENTIL
3 – Pascal CURY	3 – Delphine GUILBERT

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la liste des représentants pour le comité de programmation du bassin versant de l'Odon « l'Entente Odon » comme suit :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1 - Guillaume DUJARDIN	1 – Florence BELLAMY
2 - Thierry PAY	2 – Alain LEGENTIL
3 – Pascal CURY	3 – Delphine GUILBERT

### **DELIBERATION 20260429-38 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : LA FREDON**

Un référent titulaire, élu correspondant direct de FREDON. Il s'agit généralement d'un(e) Vice-Président(e) cycle de l'eau et / ou environnement-développement durable.

Un référent suppléant, parmi les élus du conseil communautaire, disposant déjà de connaissances / compétences dans le cadre du sanitaire (animal / végétal / santé humaine), ou souhaitant en acquérir

prochainement, et venant en appui du Vice-Président.

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leurs représentants au sein de la Fredon, suite à candidature :

- Un titulaire : Guillaume DUJARDIN - Vice-Président Environnement
- Un suppléant : Christophe LEMENNICIER - Conseiller communautaire

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Guillaume DUJARDIN comme représentant titulaire et Christophe LEMENNICIER comme représentant suppléant pour la Fredon.

**DELIBERATION 20260429-39 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : INGEEAU**

Madame la présidente propose aux membres du conseil communautaire de désigner 1 représentant comme représentant de PBI pour INGEEAU.

- Un représentant : Thierry PAY - Vice-Président Assainissement

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Thierry PAY comme représentant titulaire pour Ingéeau

**DELIBERATION 20260429-40 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE D'HAMARS**

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leurs représentants au sein du syndicat mixte de la Vallée d'Hamars, suite à candidature :

- Un titulaire : Thierry PAY - Vice-Président Assainissement
- Un suppléant : Florence BELLAMY - Conseillère communautaire

Ainsi, les titulaires et les suppléants sont élus par l'assemblée délibérante de l'EPCI au scrutin à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L.5211-7).

La Présidente rappelle la réglementation :

- Au scrutin secret ou à la main levée
- A la majorité absolue des membres du Conseil Communautaire pour les deux premiers tours de scrutin
- A la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

La présidente a sollicité les membres du conseil sur le choix du scrutin (scrutin secret ou à main levée).

Il a été décidé de procéder à l'unanimité à l'élection des représentants de la Communauté de Communes au sein du syndicat piscine intercantonale de Villers Bocage à main levée.

La présidence est assurée par le doyen de l'assemblée Monsieur Gérard PATRIX, Conseiller communautaire de Pré-Bocage Intercom.

**Titulaire au rang 1,**

Candidat :

**Monsieur Thierry PAY** : Malherbe-sur-Ajon, Maire, 6ème Vice-Président de PBI

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Thierry PAY** : 49

**Monsieur Thierry PAY**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 1

**Suppléante au rang 1,**

Candidate :

**Madame Florence BELLAMY** : Les Monts d'Aunay, Adjointe Conseillère communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Florence BELLAMY** : 49

**Madame Florence BELLAMY**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 1

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** le titulaire et le suppléant pour le syndicat mixte de la Vallée d'Hamars comme suit :

Titulaire	Suppléante
1 - Thierry PAY	1 – Florence BELLAMY

**DELIBERATION 20260429-41 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : SYNDICAT MIXTE DE LA STEP DE CORMOLAIN**

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leurs représentants au sein du syndicat mixte de la STEP de Cormolain, suite à candidature :

Ainsi, les titulaires et les suppléants sont élus par l'assemblée délibérante de l'EPCI au scrutin à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L.5211-7).

La Présidente rappelle la réglementation :

- Au scrutin secret ou à la main levée

- A la majorité absolue des membres du Conseil Communautaire pour les deux premiers tours de scrutin
- A la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

La présidente a sollicité les membres du conseil sur le choix du scrutin (scrutin secret ou à main levée).

Il a été décidé de procéder à l'unanimité à l'élection des représentants de la Communauté de Communes au sein du syndicat piscine intercantonale de Villers Bocage à main levée.

La présidence est assurée par le doyen de l'assemblée Monsieur Gérard PATRIX, Conseiller communautaire de Pré-Bocage Intercom.

**Titulaire au rang 1,**

Candidate :

**Madame Stéphanie LEBERRURIER** : Villers-Bocage, Maire, Présidente de PBI

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Madame Stéphanie LEBERRURIER** : 49

**Madame Stéphanie LEBERRURIER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée titulaire au rang 1

**Titulaire au rang 2,**

Candidat :

**Monsieur Thierry PAY** : Malherbe-sur-Ajon, Maire, 6ème Vice-Président de PBI

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Thierry PAY** : 49

**Monsieur Thierry PAY**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 2

**Titulaire au rang 3,**

Candidat :

**Monsieur Christophe LE BOULANGER** : Caumont-sur-Aure, Maire, 1<sup>er</sup> Vice-Président de PBI

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Christophe LE BOULANGER** : 49

**Monsieur Christophe LE BOULANGER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé titulaire au rang 3

**Suppléant au rang 1,**

Candidat :

**Monsieur Michel GENNEVIEVE** : Caumont-sur-Aure, Adjoint, Conseiller communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Michel GENNEVIEVE** : 49

**Monsieur Michel GENNEVIEVE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 1

**Suppléant au rang 2,**

Candidat :

**Monsieur Alexandre LEBASTARD** : Villy-Bocage, Maire, Conseiller communautaire

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Alexandre LEBASTARD** : 49

**Monsieur Alexandre LEBASTARD**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 2

**Suppléant au rang 3,**

Candidat :

**Monsieur Guillaume DUJARDIN** : Cahagnes, Maire, 7<sup>ème</sup> Vice-Président de PBI

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 49

- Suffrages exprimés : 49

a obtenu :

**Monsieur Guillaume DUJARDIN** : 49

**Monsieur Guillaume DUJARDIN**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant au rang 3

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la liste des représentants pour le syndicat mixte de la STEP de Cormolain comme suit :

Titulaires	Suppléants
1 - Stéphanie LEBERRURIER	1 – Michel GENNEVIEVE
2 - Thierry PAY	2 – Alexandre LEBASTARD
3 - Christophe LE BOULANGER	3 – Guillaume DUJARDIN

**DELIBERATION 20260429-42 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : ANBDD**

*Les partenaires associés :*

*- participent aux séances de l'Assemblée Générale du Groupement, ils disposent de voix consultatives. Chaque partenaire associé dispose **d'un représentant à l'Assemblée Générale désigné au titre de sa procédure propre.** Chaque partenaire associé **qui le souhaite peut également désigner un suppléant dans les mêmes conditions que son représentant titulaire.** Le mandat des représentants titulaires et suppléants de chaque partenaire associé au sein du GIP correspond au mandat au sein de leur structure d'origine Un suppléant ne peut siéger dans les instances du GIP qu'en lieu et place du représentant. Dans ce cas, il y a les mêmes droits que le titulaire*

*- élisent 5 représentants invités à participer au Conseil d'administration du groupement. Ces représentants disposent de voix consultatives. Afin d'identifier les 5 représentants des partenaires associés invités à participer au Conseil d'administration chacun des partenaires associés est rattaché à l'un des cinq collèges électifs suivants :*

1. Collectivités, groupements de collectivités, PNR et établissements publics locaux,
2. Établissements de recherche, de formation ou d'enseignement supérieur,
3. Autres établissements publics de l'Etat,
4. Associations des domaines de la biodiversité et du développement durable,
5. Organisations professionnelles et autres acteurs de droit privé.

*Chaque collège de partenaires associés vote séparément pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de ce collège au conseil d'administration. Les votes interviennent à main levée, sur demande d'un partenaire associé, le vote peut avoir lieu à bulletin secret. Les votes interviennent à la majorité simple, en cas d'égalité des voix au premier tour, il est procédé à un second tour de vote. En cas d'égalité des voix la désignation du représentant au Conseil d'administration se fait par tirage au sort entre les membres candidats ayant reçu le plus de voix au second tour. Ces représentants sont élus au sein du Conseil d'administration pour une durée de 2 ans (et immédiatement rééligibles). Un suppléant ne peut siéger dans les instances du GIP qu'en lieu et place du représentant. Dans ce cas, il y a les mêmes droits que le titulaire.*

- participent aux Conseils Thématiques et groupes de travail avec voix délibératives.

Les membres du conseil communautaire ont été amenés à procéder à l'élection de leurs représentants au sein d'ANBDD (Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable), suite à candidature :

- Un titulaire : Guillaume DUJARDIN - Vice-Président Environnement
- Un suppléant : Thierry PAY - Vice-Président Assainissement

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Guillaume DUJARDIN comme représentant titulaire et Monsieur Thierry PAY comme représentant suppléant pour l'ANBDD.

#### **DELIBERATION 20260429-43 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI POUR : RESEAU HAIES NORMANDIE**

Madame la présidente propose aux membres du conseil communautaire de désigner 1 représentant comme représentant de PBI pour le Réseau Haies Normandie.

- Un représentant : Guillaume DUJARDIN - Vice-Président Environnement

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Guillaume DUJARDIN comme représentant titulaire pour Réseau Haies Normandie.

#### **DELIBERATION 20260429-44 : AG\_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PBI AU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 FR2500117 « BASSIN DE LA SOULEUVRE »**

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement

Le comité de pilotage du site FR 2500117 « Bassin de la Soulevre » est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la Communauté de Communes et un suppléant doivent être désignés, par délibération, afin de pouvoir y siéger.

Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature intuitu personae à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.

Madame la présidente propose aux membres du conseil communautaire de désigner 1 titulaire et 1 suppléant comme représentant de PBI pour le Comité de Pilotage du site NATURA 2000 « Bassin

de la Souleuvre ».

- Un titulaire : Guillaume DUJARDIN - Vice-Président Environnement
- Un suppléant : Alain LEGENTIL

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Guillaume DUJARDIN comme représentant titulaire et Alain LEGENTIL comme représentant suppléant pour le comité de pilotage du Site Natura 2000 FR2500117 « Bassin de la Souleuvre ».

## INFORMATION

### INFORMATION 20260429-45 : AG\_POUVOIR DE POLICE

La présidente rappelle qu'à compter de chaque nouvelle élection du président de l'EPCI à fiscalité propre, il est nécessaire de se positionner sur le pouvoir de police.

Neuf pouvoirs de police administrative spéciale sont concernés par un possible transfert aux présidents de communautés. Ce sont les pouvoirs de police en matière :

- d'assainissement
- de collecte des déchets
- d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- de la circulation et du stationnement, dans le cadre de la compétence voirie
- de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
- de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine
- de publicité, d'enseigne et de préenseigne
- de manifestations culturelles et sportives
- de défense extérieure contre l'incendie

Le 3° de l'article 63 prévoit que, dans un délai de 6 mois suivant l'élection du président de l'EPCI, un ou plusieurs maires peuvent notifier leur opposition au transfert de leurs pouvoirs de police au président de l'EPCI dans certains domaines. Il(s) reste(nt) alors seul(s) titulaire(s) du pouvoir de réglementer ces activités.

Dans cette hypothèse et durant ce même délai, le président peut alors refuser que les pouvoirs de police de tous les maires lui soient transférés de plein droit. Il doit alors notifier son refus à chacun des maires des communes membres. Cette dernière possibilité est aujourd'hui ouverte aux présidents élus depuis moins de 6 mois.

Dès lors que le transfert est décidé, le président exerce seul ces pouvoirs : il est seul signataire des arrêtés de police qu'il transmet pour information aux maires des communes concernées. Cette disposition vaut également avant le 1er décembre 2011, lorsque le pouvoir de police a fait l'objet d'un transfert avant la publication de la loi.

## QUESTIONS DIVERSES

**Fin de la séance à 22h35.**

**Valérie LAMBERT**  
**Secrétaire de séance**



